

Les marins en Normandie pendant la guerre de 1870

Jean-Philippe BLOCH

Histoire militaire

Les marins en Normandie pendant la guerre de 1870

par Jean-Philippe BLOCH

*Administrateur général des Affaires Maritimes (2s),
Conseiller honoraire à la cour d'appel de Rouen,
Président d'honneur de l'Association de Normandie
des auditeurs IHEDN (Seine-Maritime/Eure)*

En guise d'introduction un rappel de l'origine de la guerre et des forces en présence

L'origine de cette guerre se trouve dans l'affaire de la succession au trône d'Espagne en 1870. Le trône d'Espagne est vacant depuis quelques mois et un prince prussien de la maison HOHENZOLLERN, maison du roi de Prusse est sollicité pour monter sur le trône, ce qui est impensable pour la France qui se trouverait alors coincée entre une Allemagne dominée par la Prusse et une Espagne gouvernée par un prince Prussien. Le prince Prussien, poussé par le roi Guillaume de Prusse, refuse le trône espagnol, mais le gouvernement de Napoléon III demande au roi de confirmer de façon formelle la renonciation du prince au trône espagnol. BISMARCK premier ministre du roi cherche une occasion pour faire la guerre à la France et transforme la réponse du Roi en une dépêche humiliante pour la France. C'est la fameuse dépêche d'EMS du 13 juillet 1870. La France s'enflamme vite et la guerre est déclarée le 19 juillet 1870. La France n'a aucun allié (l'Autriche Hongrie et l'Italie ne souhaitent pas s'engager) alors que la Prusse a avec elle toute l'Allemagne (Bavière, confédération d'Allemagne du Nord, états du sud, Wurtemberg). La mobilisation française se fait dans un désordre imprescriptible, on est loin de l'affirmation du ministre de la guerre le maréchal Lebeuf qui déclare qu'il ne manque pas un bouton de guêtre à l'armée. La coalition allemande peut compter sur près de 1.200 000 hommes (réserves comprises) bien équipés et bien armés ; la France a une armée théoriquement de 600 000 hommes qui sont quasiment des soldats de métier compte tenu de la longueur du service militaire (7ans). Mais compte tenu des régiments qui sont dans les colonies et en particulier en Algérie, ainsi que des soldats qui sont dans les dépôts, la France ne peut aligner rapidement que 260 000 hommes et ne dispose pas de réserves entraînées. Une garde nationale mobile qui doit servir d'auxiliaire en participant à la défense des places fortes , des côtes et frontières ainsi qu'au maintien de l'ordre n'a été créée qu'en 1868 et n'est donc pas prête au combat. Cependant, les responsables français sous estiment l'armée prussienne, considérant que le soldat français est le meilleur d'Europe. Quant à la Marine Impériale, elle est largement supérieure à la Marine Prussienne.

Les troupes Françaises (260 000 hommes) sont massées le long de la frontière de Strasbourg à Luxembourg et regroupées en huit corps d'armées, ils font face à trois armées allemandes (350 000 hommes). Les français sont mal équipés mais disposent du fusil chassepot supérieur au fusil dreysde allemand. L'artillerie française est très inférieure à l'artillerie allemande qui dispose de canons se chargeant par la culasse et ce malgré la présence des canons à balle s ancêtres des mitrailleuses.

Enfin les troupes allemandes disposent d'un état-major entraîné alors que les généraux français sont seuls.

Le 28 juillet l'Empereur malade rejoint les troupes à Metz et les batailles s'enchaînent ainsi que les défaites. L'Alsace est envahie par la IIIème armée allemande qui bat l'armée Du maréchal Mac Mahon le 4 août à Wissembourg, le 6 août à Reichshoffen et Fröschwiller. La Lorraine est envahie par les 1^{ère} et 2^{ème} armées allemandes et l'armée Bazaine est battue le 6 août à Spicheren, le 14 août à Borny, Nancy est prise par les allemands le 15 août, les 16 et 18 août ce sont les batailles de Rezonville et Gravelotte. Le 19 août Bazaine est encerclé à Metz avec 170 000 hommes et 1570 canons.

L'empereur qui a quitté Metz rejoint les troupes de Mac Mahon qui commande l'armée de Chalon forte de 120 000 hommes. Mac Mahon souhaitait couvrir PARIS mais

sous la pression de l'impératrice régente à Paris et sans l'appui de NAPOLÉON III très malade va essayer de délivrer Bazaine. Il n'y arrive pas et finit par se replier vers Sedan, il combat à Beaumont le 30 août et à Bazeilles le 1^{er} septembre au matin et enfin à Sedan le même jour. L'armée française est prise en tenaille par 250 000 Allemands et capitule le 2 septembre, l'empereur se rendant au Roi de Prusse. Le 4 septembre l'empire est renversé et la République est proclamée. Un gouvernement de défense nationale est institué. Paris est encerclé à partir du 17 septembre.

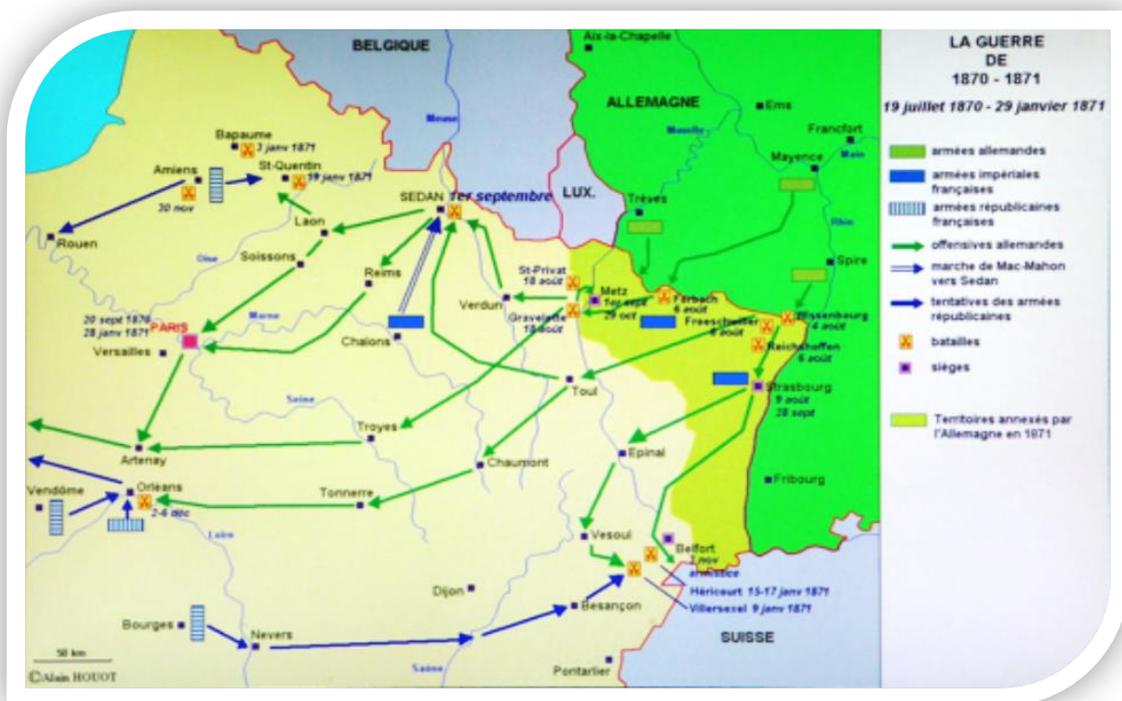
Et pendant ce temps là que se passe-t-il en Normandie ?

Dès le 20 juillet les troupes régulières qui tenaient garnison dans les villes normandes (Rouen, le Havre Caen, Dieppe, Alençon, Saint Lô, Elbeuf, Évreux ...) les quittent pour rejoindre l'armée en campagne Le 17 juillet 1870 une loi a appelé la garde nationale mobile à l'activité et une autre loi du même jour a autorisé les engagements volontaires en temps de guerre, et un décret impérial pris le lendemain de la déclaration de guerre avait prescrit la réunion des cadres de la garde mobile. La mobile , armée auxiliaire ou de seconde ligne, est recrutée parmi les exemptés et les remplacés du



service actif (les hommes étaient appelés au service par tirage au sort pour 5 ans et 4 ans dans la réserve ; jusqu'à la loi NIEL du 1^{er} février 1868 ils pouvaient se faire remplacer en payant un remplaçant, il existait des officines où l'on prenait une assurance que l'on pouvait quasiment prendre à la naissance d'un fils , officines qui cherchaient et payaient le remplaçant) elle comprend également des volontaires ayant déjà fait leur service . Cette garde nationale mobile est organisée par départements en bataillons, compagnies et batteries. Les officiers sont nommés par l'Empereur et les sous-officiers et caporaux par l'autorité militaire, mais les cadres, d'anciens militaires pour la plupart, n'étaient pas désignés en temps de paix et le Ministère de la guerre était farouchement opposé à la mobile.

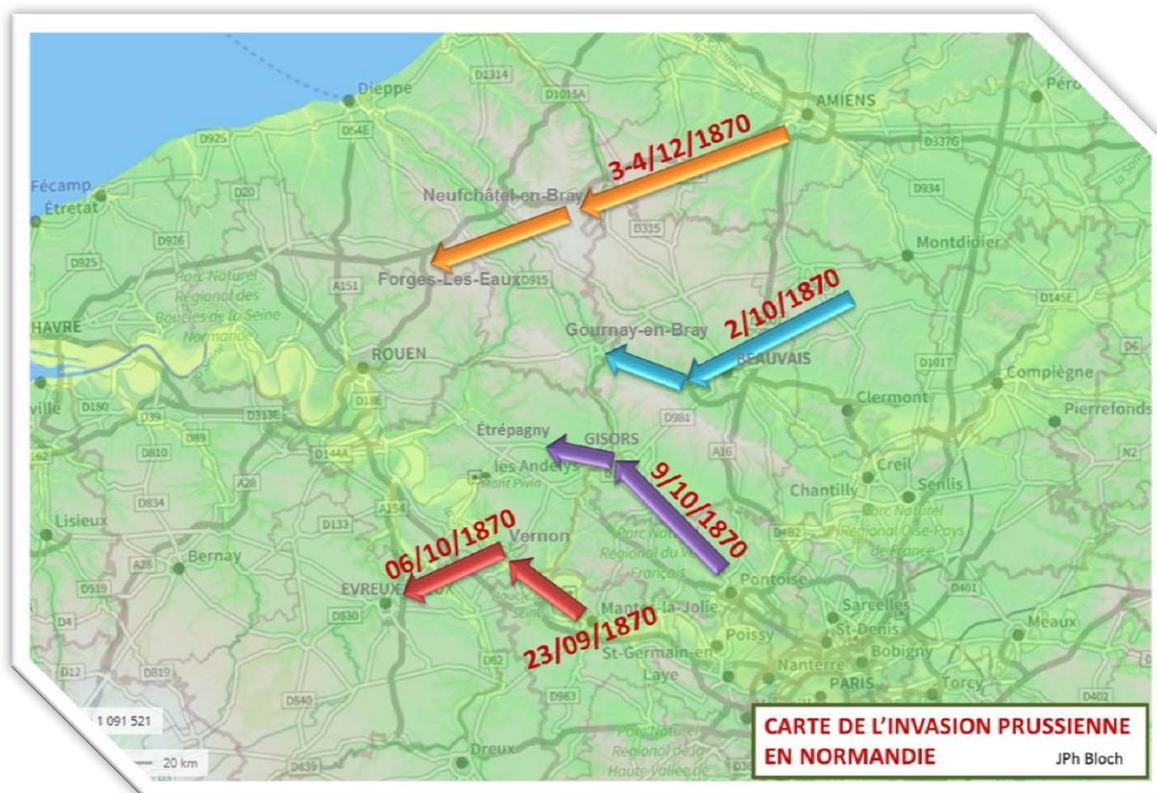
Font partie de la garde nationale mobile au moment de la déclaration de guerre les hommes célibataires ou veufs sans enfants des classes 66, 67, 68 et 69. La Seine Inférieure doit mettre sur pied 5 bataillons dont le 1^{er} (Dieppe), le 4^{ème} (Rouen) et le 5^{ème} (Yvetot) constituèrent le 50^{ème} régiment de mobiles, régiment qui partit le 2 septembre pour Paris et ne revint en Seine inférieure que le 6 mars 1871. Le 3^{ème} bataillon, celui d'Elbeuf fut aussi envoyé à Paris le 7 septembre mais ne fut pas incorporé dans un régiment. Le 2^{ème} bataillon, celui du Havre fut affecté à la défense de la seine inférieure, comme le 7^{ème} bataillon qui fut formé avec les dépôts des 5 autres. Chaque bataillon comptait environ 1000 hommes.



Il ne restait donc au mois d'août 1870 que la garde nationale sédentaire pour défendre la Normandie qui sera renforcée au cours du mois de septembre par plusieurs bataillons de mobiles venus de toute la France (Ardèche, Loire Inférieure, Oise, Haute Pyrénées, Pas de Calais,) quelques troupes de francs-tireurs et deux régiments de cavalerie qui avaient échappés à l'encerclement de Sedan le 12ème chasseurs à cheval et le 3^{ème} Hussards.

Le décret du 29 septembre 1870 va créer la garde nationale mobilisée en appelant tous les français de 21 à 40 ans non mariés ou veufs sans enfants résidant dans le département ainsi que les volontaires. Il y aura un bataillon par canton, une légion par arrondissement et une brigade par département. Le commandant supérieur, les colonels et les lieutenants-colonels seront nommés par le ministre de l'Intérieur ; les autres grades seront donnés à l'élection. Mais, comme on manquait encore d'hommes, le décret du 2 novembre 1870 mobilisa tous les hommes valides de 21 à 40 ans mariés ou veuf avec enfants. Toutes ces troupes sont mal armées : les fusils sont soit des fusils à tabatière dont les munitions manquent, soit des fusils type 1822 transformés, soit des fusils anglais type Enfield, des fusils américains datant de la guerre de sécession type Musket, très peu de Chassepot, quelques canons et mitrailleuses. Elles sont mal équipées (peu ou pas de tentes, d'instruments de cuisine de couvertures) les uniformes fournis par les municipalités sont hétéroclites, et comme le froid est rigoureux, il n'y a pas assez de capotes ; quant aux chaussures c'est encore pire, les semelles sont souvent en carton que la neige détruit complètement.

A partir du 17 septembre les troupes allemandes ont encerclés PARIS, l'Etat-Major Prussien va détacher des troupes pour rechercher des approvisionnements en particulier dans le Vexin et le long de la Seine. La gare de Mantes fut pillée le 23 septembre et celle de Bonnières incendiée. Le général Estancelin (député nommé général par Gambetta et commandant des gardes nationaux de la Seine inférieure, de l'Eure et du Calvados) emmène alors le bataillon de la garde nationale de Rouen vers Mantes ; mais heureusement les prussiens ne sont plus là. Mais les prussiens venant d'une part de BEAUVAIS et d'autre part de Mantes commencent à vouloir entrer en Normandie ; Le général Gudin qui commande à ROUEN divise alors ses faibles forces en deux lignes de défense : l'une sur l'Andelle pour protéger Rouen de la venue des prussiens par le Vexin ; l'autre autour de Gournay contre l'arrivée de prussiens venant de Beauvais.



L'action de la marine dans la défense de la Normandie :

1-Mise en état de défense du port du Havre

Le Havre est très vite déclaré camp retranché par le gouvernement de la Défense Nationale par un décret du 7 septembre 1870, compte tenu de son importance dans l'approvisionnement par navires, d'armes ce munitions et de vivres venant principalement des États Unis et d'Angleterre. En effet Le port du Havre devint avec Brest le point de débarquement le plus considérable pour les armes achetées à l'étranger en particulier aux États Unis. Mais depuis la déclaration de la guerre, le Havre n'avait été visité que par l'avisos *Le Faon* et un canonnière à vapeur *FARCY* par ailleurs en avarie. Très vite, la Chambre de Commerce va déléguer à Paris deux de ses membres Messieurs Pelvé et Quesnel armateurs appuyés par le député Jules Le Cesne pour demander l'envoi en rade du Havre de batteries flottantes. Il y avait en effet une rumeur qui faisait état de flibustiers allemands rodant en Mer du Nord et en Manche. Le ministre de la Marine envoya alors le garde côte *le Taureau* commandé par le Capitaine de Vaisseau Boucheron de Boissoudy assurer la surveillance du littoral et la batterie flottante la *Protectrice* apporta de Cherbourg une grosse chaîne qui fut installée entre les jetées en attendant l'envoi par ce port d'une division navale au Havre.

Dans le cadre de la garde nationale sédentaire, se créa sous les ordres d'un ancien capitaine au long cours le capitaine Libert une compagnie de canonnières marines formées d'anciens marins dont l'uniforme était le suivant : pantalon bleue marine, veston mi-couleurs avec large col rabattu orné d'ancres à ses extrémités, chapeau à large bord avec pour armement des carabines miniées avec sabres baïonnettes. Cette compagnie forte de 320 hommes était destinée à armer une partie des pièces de marine qui devait être placés dans les forts du Havre. Mi - octobre est créée une division navale

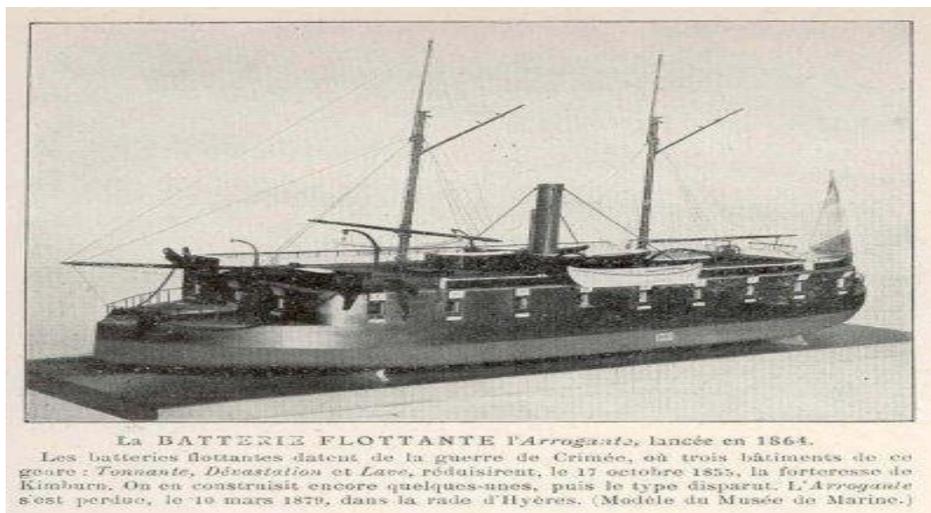
Avec comme commandant le capitaine de vaisseau Mouchez ; elle comprend deux batteries flottantes *Protectrice et Imprenable*, une canonnière *Oriflamme* et un avisos *Catinat*. Un décret du 18 octobre nommait sur proposition du sous-préfet du Havre, le capitaine de vaisseau Mouchez commandant supérieur des forces de mer et de terre réunis pour la défense du Havre. Son chef d'état-major est le capitaine de frégate Rallier du Paty.



Effectifs de la Division navale

1 corvette à roues	CATINAT	166 hommes	8 canons
2 batteries flottantes	PROTECTRICE	170 hommes	2 canons rayés de 12cm • 4 canons de 19cm
	IMPRENABLE	170 hommes	2 canons rayés de 24cm • 2 canons rayés de 19cm • 2 canons rayés de 12cm
1 aviso à hélices	DIAMANT	80 hommes	1 canon rayé de 16cm • 2 canon rayés de 12cm • 2 canons rayés de 4cm
2 canonnières de 1 ^{ère} classe	ETENDARD	75 hommes	1 canon culasse de 16 • 2 canons de 4 de montagne
	ORIFLAMME	75 hommes	1 canon culasse de 16 • 2 canons de 4 de montagne
1 canonnière de 2 ^{ème} classe	ALERTE	30 hommes	2 canons rayés de 12
1 canonnière Farcy	MITRAILLEUSE	19 hommes	1 canon rayé de 16 • 2 canons de 4 de montagne
4 chaloupes à vapeur		48 hommes	1 canon rayé de 12 chacune

Les travaux de défense furent poussés avec l'appui des matelots de la flottille (environ 600 hommes) venus en renfort des mobiles et des troupes en garnison au Havre. La ligne de défense comprenait trois forts : Saint Adresse, Tourneville et Frileuse et cinq redoutes à lunettes trois à gauche des forts : les Phares, Sanvic et les Acacias et deux à droite Caucriauville et La lézarde, ces ouvrages étaient réunis par une ligne de retranchements ; deux canonnières mouillées à la pointe du Hoc appuyaient ces travaux. 143 pièces de gros calibres dont la moitié était fournie par les arsenaux de la marine armaient les forts et les redoutes. De plus, le commandant Mouchez fit venir de Lorient deux compagnies de fusiliers marins, deux sections d'artillerie de marine et une compagnie de 200 hommes d'infanterie de marine Arrivèrent également au Havre des bâtiments de guerre étrangers destinés à protéger leurs nationaux des évènements de guerre : les Etats Unis envoyèrent la frégate *Shenandoah* les Suédois la corvette *GEFFE*, les espagnols la corvette *Ciudad de Cadix*. Ces bâtiments étaient dans le bassin de l'Eure.





Canonnières de 1ère classe Oriflamme et Étendard

2-La marine et la défense de Rouen

Le 20 septembre, le préfet prit un arrêté indiquant :

Article premier : Il sera procédé d'urgence au chargement à bord de navires qui peuvent tenir la mer, des blés, farines, avoines, seigle et orges déposés dans les magasins docks de Rouen. Les navires seront tenus lorsque l'ordre leur en sera donné de descendre en aval

Article 2 : il est enjoint aux bateaux qui ne peuvent tenir la mer, de remonter en amont au point qui leur sera indiqué.

Fin septembre, la chambre de commerce de Rouen avait également demandé l'envoi d'un bâtiment de guerre pour protéger les intérêts du commerce et enlever le numéraire des caisses publiques. On dirigea alors sur Rouen la canonnière *l'ÉTENDARD* qui arriva le 6 octobre. Mi-octobre, en complément de *l'Étendard*, le lieutenant de vaisseau Pic-Paris commandant *l'Oriflamme* arriva à Rouen avec deux chaloupes canonnières et se rendit chez le préfet et chez le général commandant la division pour offrir selon les instructions reçus du commandant de la flottille son concours à la défense de la ville .Il rendit compte en indiquant : » Le Préfet attacherait plutôt une influence « plutôt morale qu'effective à la présence des canonnières, leur utilité ne commençant qu'au moment de l'évacuation « et que l'autorité militaire ne semble pas compter beaucoup sur les moyens de défense dont elle dispose .La population rouennaise fantasme sur les navires en répandant que les cales de ces bâtiments sont pleines de canons monstres et de surprises pour l'ennemi !

Le 21 novembre, le commandant Mouchez est appelé à Rouen pour établir un camp retranché en avant de la ville. Il laisse le commandement supérieur des forces à son chef d'état-major le commandant Rallier ; en même temps le capitaine de frégate Vallon qui commandait la *Protectrice* est nommé au commandement de la subdivision de l'Eure. Mouchez part du Havre avec *l'Imprenable*, *La Mitrailleuse* et une *chaloupe canonnière*. Puis le chaland *Maréchal Bosquet* escorté de deux canonnières quitte le Havre pour Rouen avec 22 canons de marine destinés aux fortifications que le commandant Mouchez doit faire pour mettre la ville en état de défense. L'autorité militaire pensant que les prussiens s'avanceraient par les deux rives de la Seine et non par le Nord d'où le projet de travaux sur le plateau de Bonsecours et sur celui de Grand Couronne. Le 24 novembre *l'Imprenable* est rappelé au Havre et est remplacé par *La Protectrice*. Les équipages des navires aidés par des ouvriers embauchés par la ville commencèrent les travaux le 23 novembre ; il fallait de trois à quatre semaines pour les effectuer et armer 18 bastions de 46 canons ; les premières pièces et affûts furent débarqués sur les quais de Rouen. Le 4 décembre 5 des 18 ouvrages prévus sont achevés (Isneauville, table de pierre, ferme Lalande, le mesnil Esnard et le tourniquet).

3-Le combat de Buchy et la retraite vers le Havre

Dans la nuit du 2 au 3 décembre, le général Briand qui était resté à Rouen, pour organiser la défense apprit que les troupes prussiennes marchaient sur Rouen venant d'Amiens et qu'un combat était en cours autour de Buchy ; il demanda alors au commandant Mouchez d'aller prendre le commandement des troupes françaises, ce qu'il accepta après avoir cependant indiqué qu'il ne se sentait pas compétent pour les opérations de guerre.

Mouchez partit dans la nuit avec un train spécial vers Forges les eaux mais dut rétrograder sous la menace vers Buchy où arrivaient les troupes en pleine débâcle. Arrivé sur place, il trouva des troupes mal équipées, sans vivres et en quasi-débâcle qu'il s'efforça en vain de transformer en retraite après avoir réussi à faire venir des vivres réunies par la municipalité de Rouen. A quatre heures du matin Mouchez organisa la retraite avec des troupes affamées démoralisées et sans abris ni vêtements contre le froid très vif et fut avec son aide de camp furent le dernier à se replier sur Rouen. Dans la nuit du 4 au 5 décembre, Mouchez abandonné, reçut vers 6 heures du matin l'ordre de quitter Rouen. Le même jour, suite à l'avancée des prussiens et sur son ordre après les combats de Buchy, les marins enclouèrent les pièces qui avaient été mises en place autour de Rouen et jetèrent les autres dans la Seine puis évacuèrent la flottille : la *Protectrice* et *l'Oriflamme* partirent pour le mouillage du Trait. Les autres navires attendirent pour recevoir les caisses de l'État, celles-ci n'arrivant pas, *l'Étendard* et les chaloupes canonnières rejoignirent les autres navires au Trait.

La retraite des troupes venues de Buchy s'effectua dans la journée du 5 au 6 décembre vers Honfleur, Mouchez ayant réussi par le télégraphe à réquisitionner tous les bateaux et navires possibles pour transporter ces troupes au Havre.

4-La défense du Littoral normand

Fin septembre est formée à Dieppe une compagnie de fusiliers marins de 75 hommes composée de pères de familles anciens marins tous volontaires commandés par les capitaines au long cours Godard, Cauvin et Merlin, compagnie créée pour défendre la ville qui en assumait la solde et l'habillement. Mais cette compagnie fut rapidement envoyée sur le front de L'Andelle courant octobre puis rejoignit pendant la retraite de décembre, le Havre où elle resta jusqu'à l'armistice.

Le 13 décembre, le gouvernement décréta le blocus des ports de la Manche de Caen à Saint Valéry sur Somme considérant que les ports de Rouen, Dieppe et Fécamp sont occupés par l'ennemi (le 10 décembre des prussiens visitent Fécamp et Dieppe subit une première occupation les 10 et 11 décembre) En voici le texte :

Considérant que les ports de Rouen, de Fécamp et de Dieppe sont occupés par l'ennemi,

Considérant que le service des Douanes se trouve ainsi supprimé de fait

Vu la loi du 4 germinal an II, titre 2 art.3, qui impose aux capitaines de navires arrivés dans les deux myriamètres des côtes l'obligation de remettre une copie de leur manifeste aux préposés des douanes qui viennent à leur bord ;

DÉCRÈTE :

ART .1- Toute opération commerciale maritime, tant à l'entrée qu'à la sortie, sans distinction de pavillon est interdite dans la portion du littoral comprise entre CAEN et SAINT VALERY SUR SOMME, le HAVRE excepté.

ART.2-Les avisos et chaloupes des douanes continueront à exercer leur surveillance dans les deux myriamètres des côtes, exigeront des capitaines la remise d'une copie de leur manifeste et leur interdiront l'accès de la partie du littoral indiqué à l'article 1.

ART.3-Les contraventions au présent décret seront punies conformément à la législation relative aux prohibitions absolues à l'entrée et à la sortie.

La corvette *Chateaufort* et les avisos *Cosmao*, *d'Estrées* et *Hirondelle* se positionnent le long de la côte pour faire respecter le décret. Les armateurs fécampois de la grande pêche font partir leurs navires dès qu'ils ont connaissance du décret soit vers l'Angleterre, soit dans les ports de Granville, La Rochelle ou Bordeaux. Seule, la pêche côtière aux harengs reste possible et permet un approvisionnement des populations côtières. La marine avait également prévu dès le mois de septembre un plan de défense du port de Cherbourg en prévoyant une ligne de défense autour de Carentan avec un effectif estimé à 18000 hommes provenant des gardes nationaux, de la garde mobile de 5000 hommes de troupes organisées et de 1600 canonnières de marine. La place de Cherbourg serait défendue par 5000 hommes non compris le personnel embarqué. Au début décembre, Cherbourg se trouva menacé par l'avancée allemande en Normandie, en particulier dans l'Eure et vers le Havre et par la prise de Rouen. L'amiral de Geydon, préfet maritime, reçut alors des renforts en armes munitions et hommes de Brest, Lorient et Rochefort. Ainsi, les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} bataillons de fusiliers marins de Cherbourg furent rejoints par des détachements de Lorient de 3 officiers et 390 matelots et de Rochefort de 9 officiers et 537 matelots



Les opérations de la division navales en SEINE

La marine dispose d'abord de 2 canonnières et de 2 batteries flottantes ainsi que de chaloupes canonnières, mais le Préfet DESSEAUX réfugié au Havre puis à Honfleur estime que l'on ne sait pas très bien les utiliser ; en effet les canonnières sont mal adaptées à la rivière en raison d'un pont sans protection. Les équipages installent des montants entre lesquels étaient tendus des matelas et hamacs afin de protéger les hommes. *La Mitrailleuse* qui dépendait alors de la petite flottille de Rouen était remontée jusqu'à Vernon avec deux chaloupes à vapeur armées d'un canon de 4 et d'un vapeur de la compagnie de remorqueurs de la basse seine le « *ville de Creil* » pour renforcer la défense de l'Eure mais cette initiative fut stoppée par suite de l'avancée rapide des prussiens sur la rive droite de la Seine et le commandant MOUCHEZ fit redescendre ces navires vers Rouen le 2 décembre. Le 5 décembre *La Protectrice* et *L'Étendard* descendent à Quillebeuf accompagnés des chaloupes canonnières. Les navires recueillent pendant la descente des armes abandonnées et des mobiles affolés. A Quillebeuf, les bâtiments concourent à l'évacuation des troupes exténuées vers le Havre. Puis *L'Oriflamme*, *l'Étendard* et *la Mitrailleuse* furent assignées au service tendant à assurer la liberté de navigation sur le fleuve le plus haut possible et à faire obstacle aux mouvements de l'ennemi sur les rives. Ainsi, *l'Étendard* canonna un détachement de hussards à Caudebec et lui causa des pertes sérieuses. Cependant, la fumée et les grandes cheminées annonçaient de loin les navires et ne permettait pas toujours de surprendre l'ennemi. Les navires mouillaient souvent à la Mailleraye.

En réponse, le général de Benlheim crée une flottille de guerre en réquisitionnant les remorqueurs de la compagnie Lenormand et Baudu et en les armant avec un équipage de pontonniers ; puis il s'empare de force de petites goélettes anglaises qui étaient venus apporter du charbon à Rouen et en coule cinq dans la Seine devant Duclair alors qu'elles descendaient la rivière et deux dans le port de Rouen. Mais les Anglais protestèrent et firent monter vers Rouen une canonnière l'*Alcyone* ; le préfet prussien Krammer fut alors débarqué et remplacé par le baron de Pfuel et les allemands remboursèrent les Anglais. Fin décembre, la Seine fut gelée et la navigation fut interrompue. Début janvier, l'ennemi occupa les deux rives de la Seine et fin janvier les canonnières en reconnaissance furent accueillies par des fusillades importantes vis-à-vis de Yainville, à la Mailleraye sur la rive gauche et à Caudebec sur la rive droite ou l'*Étendard* perdit un homme.

Début février, l'armistice étant en vigueur, les navires purent remonter jusqu'à Rouen et amener des vivres. La circulation des navires vers Paris fut rétablie fin février et un navire anglais avec des vivres l'*Esther* remonta jusqu'à Paris.

Les postes occupés par les officiers de marine à terre

Pour être complet, il convient de rappeler quels ont été les postes occupés par des officiers de marine dans les unités à terre en remplacement d'officiers de l'armée de terre introuvables ou trop âgés ;

Début décembre c'est le capitaine de frégate Olry qui commande les troupes du front de l'Andelle ; le capitaine de frégate Gaude commandait début décembre le corps d'observation de la rive gauche de la Seine. Le capitaine de vaisseau de Guilhermy fut nommé à la même date commandant de la subdivision de l'Eure (c'était le septième depuis le début de hostilités !), il fut blessé grièvement par des gardes nationaux à Bernay lors d'une émeute provoquée par certains d'entre eux se croyant trahis.

En guise de conclusion

J'emprunterai ma conclusion à la fin de la note remise fin 1871 par le département de la Marine à la commission de l'Assemblée Nationale sur l'état de la Marine présidée par monsieur Dahirel¹ :

A défaut d'une lutte maritime, notre flotte a su accepter d'être le plus puissant auxiliaire possible de l'armée. L'histoire impartiale dira avec quelle ardeur, quelle abnégation, quel esprit d'ordre et de discipline, elle a rempli son rôle et les hauts faits de nos marins resteront inscrits dans les fastes de cette guerre gigantesque, parmi ceux qui ont le plus honoré le drapeau de la France

¹ Note insérée à la suite du rapport DAHIREL déjà cité REVUE maritime Octobre 1871 p .548-549

Bibliographie :

Bloch Jean-Philippe : Les conséquences économiques et sociales de la guerre de 1870 dans les départements de l'Eure et de la Seine Inférieure de la déclaration de guerre à la fin de l'occupation allemande. *Mémoire de Master 2 Université de ROUEN* 2015

Bloch Jean-Philippe : La Marine et la guerre de 1870 *Académie de Marine Communications et Mémoires, Année académique 2017-2018 N°2* p 31-70

Brindeau (Louis) : Les événements de 1870-71 au Havre. *Société anonyme du Journal du Havre* -1909

Delahais (J) Dieppe et les Dieppois pendant la guerre de 1870. *Dieppe imprimerie Delevoye frères-Levasseur et Cie, Huguet libraire éditeur* 1889.

Laforge (Louis) : l'amiral Mouchez et la défense du Havre 1897

Rolin (I) : La guerre dans l'Ouest *Plon et Cie éditeur* 1874.

Journal de Rouen : année 1870 du 1^{er} juillet au 5 décembre et du 5 février au 1^{er} juin 1871 *Archives départementales de la Seine maritime*

Le seul monument aux morts de Normandie
où se trouve un marin

